

Série : Histoire de l'Église
Leçon 35: La réforme dans les pays de langue
française – Jean Calvin (1509-1564)
Le 1^{er} séjour à Genève (suite)

Prêché mercredi le 16 septembre 2015
Église réformée baptiste de Rouyn-Noranda
Par : Marcel Longchamps

Formation biblique pour disciples
(Comprenant des études sur tous les livres de la Bible,
sur la théologie systématique et sur l'histoire de l'Église)
Disponible gratuitement en format PDF et en MP3
Voir le contenu détaillé sur le site Web
Série : Histoire de l'Église (T-3)
Leçon 33 : La réforme dans les pays de langue française
- Jean Calvin (1509-1564)- Le 1^{er} séjour à Genève
Église réformée baptiste de Rouyn-Noranda
Adhérent à la Confession de Foi Baptiste de Londres de 1689
www.pourlagloiredechrist.com
Par : Marcel Longchamps

INTRODUCTION

Dans notre dernière leçon nous avons vu comment Dieu avait préparé Jean Calvin au rôle qu'il se devait de jouer dans le développement de la Réforme dans les pays de langue française. Nous avons également examiné comment le Seigneur se servit de Farel pour commander à Calvin de demeurer à Genève.

Calvin fit deux séjours à Genève. Nous étudierons avec un peu plus de détails ces deux séjours et l'énorme influence qu'ils eurent pour la propagation de l'Évangile partout en Europe et au-delà.

I) LE PREMIER SÉJOUR DE CALVIN À GENÈVE (SUITE)

De concert avec Farel il rédigea une *Confession de foi*, « un bref formulaire de confession et de discipline », selon Théodore de Bèze, ainsi qu'un *Catéchisme* pour l'instruction de la jeunesse. Le premier de ces ouvrages surtout, reflet ou plutôt synthèse des principes développés dans *l'Institution chrétienne*, mérite de retenir l'attention.

Rejetant toute tradition ecclésiastique, Calvin exige la soumission de la vie tout entière à la lettre de la Parole de Dieu, « règle à suivre, sans y mêler aucune chose, sans y ajouter ni diminuer ». « Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité » (Jean 4: 24).

Donc point de « cérémonies et observances charnelles, comme si Dieu se délectoit en telles choses ». Point de « fiance en créature aucune ». Point d'images dans les temples, ni représentation de Dieu. « Comme Dieu est le seul Seigneur et Maître, nous confessons que toute notre vie doit être réglée aux commandements de sa sainte loi, et que nous ne devons avoir autre règle de bien vivre, ni inventer autres bonnes œuvres pour complaire à lui que celles qui y sont contenues ».

« Aveugle en ténèbres d'entendement », corrompu et « pervers de cœur » (*1), l'homme ne peut, par lui-même, ni parvenir à la vraie connaissance de Dieu, ni « s'adonner à bien faire » (*2). Il a donc besoin d'être « illuminé de Dieu » et « redressé à l'obéissance de la justice de Dieu ». Conséquence de ce qui précède, l'homme doit « chercher autre part qu'en soi le moyen de son salut ».

(*1) Rom. 3: 10-19 — (*2) Rom. 7: 18-20.

Jésus est celui qui nous « a été donné du Père, afin qu'en lui nous recouvrions tout ce qui nous fait défaut en nous-mêmes » (*1). C'est par lui que nous sommes « réconciliés et remis en grâce » (*2) c'est par l'effusion de son sang que « nous sommes nettoyés » de toutes nos souillures.

(*1) Actes 4:12 — (*2) Col. 1:21.

Telle est l'œuvre de son Esprit. Notre volonté « est rendue conforme à celle de Dieu » (*1). Nous sommes « délivrés de la servitude du péché » (*2), et c'est ainsi seulement que « nous sommes faits capables de bonnes œuvres » (*3). Cependant, malgré la régénération, il reste en nous beaucoup

de mal et d'imperfections. Ainsi nous « avons toujours besoin de la miséricorde de Dieu » et nous devons toujours « chercher notre justice en Jésus Christ, ne rien attribuant à nos œuvres ».

(*1) Phil. 2:13 — (*2) Rom. 6:6 — (*3) 2 Tim. 2:21.

Tous ces bienfaits nous sont accordés « par la seule miséricorde et clémence de Dieu, sans aucune considération du mérite de nos œuvres ». Et cependant les œuvres « que nous faisons en foi » lui sont « plaisantes et agréables », parce que, ne nous imputant point « l'imperfection qui y est », il ne voit plus en elles que ce qui « procède de son Esprit ». La foi est « l'entrée à toutes ces richesses ». Elle consiste à croire « aux promesses de l'Évangile », et à recevoir Jésus Christ « tel qu'il nous est décrit par la Parole de Dieu ».

Tout nous vient de Dieu par l'intermédiaire de Jésus Christ ; toute autre invocation est donc superflue et même criminelle. Toute prière qui ne « procède pas de l'affection du cœur est nulle ». Point d'ordonnances légitimes que celles qui sont fondées sur la Parole de Dieu ; point donc de « pèlerinages, moines, différences de viandes, défenses de mariage, confesses et autres semblables ».

Suivent enfin des instructions concernant la cène et le baptême. Jusqu'ici, on le voit, Calvin se tient sur le terrain strictement évangélique. Mais il l'abandonne complètement dans ses *Articles concernant le règlement de l'Église*, qui investissent les autorités civiles de la fonction de rechercher et de punir toute infraction aux lois chrétiennes.

Aux pasteurs le droit de provoquer tous les règlements qu'ils jugent nécessaires, de signaler aux magistrats les délits, d'en prescrire la punition. Après avoir proclamé très haut la miséricorde de Dieu, sa grâce envers le pécheur repentant, Calvin replaçait Genève sous l'étreinte d'une loi implacable.

Il constituait « l'État chrétien », sans se rendre compte que cette qualification demeure stérile tant que tous ceux qui composent l'État ne sont pas chrétiens eux-mêmes ; la foi est affaire individuelle qu'on ne peut imposer à la collectivité. Comment ranger sous le même drapeau les convertis et les inconvertis ? Le système de Calvin engendrait fatalement

l'hypocrisie. Appliqué avec une vigueur excessive, il contraignait ceux qui voulaient échapper aux pénalités draconiennes prévues contre les délinquants, à mener une vie apparemment conforme à l'enseignement biblique.

Mais cela ne pouvait durer indéfiniment. Un jour ou l'autre une infraction était commise, qui entraînait le châtement ou bien provoquait la révolte. Il n'y a pas à mettre en doute la piété, l'absolue sincérité d'une partie importante de la population de Genève ; mais même dans ces milieux régnait un formalisme capable de tuer la vie spirituelle, la stricte observance des devoirs religieux étant l'objet d'un contrôle sévère. Et comment faire faire l'examen des cœurs ? Comment s'assurer de la réalité de la conversion, du moment que toute liberté quelconque était éteinte et que le devoir primordial consistait à suivre le chemin tracé par la loi humaine et non pas celui donné par la Parole de Dieu ?

On fait remarquer que Calvin suivait ici la ligne générale de son époque où, longtemps avant lui, on limitait à outrance. À la fin du Moyen Âge, faute d'une organisation politique solidement établie, les magistrats prenaient souvent des mesures rigoureuses pour enrayer par exemple les dépenses inconsidérées des citoyens, faute de quoi ceux-ci n'arrivaient pas à acquitter leurs impôts et les villes couraient à la ruine.

Pour ne citer que Genève, on y relève, peu avant la Réformation, quatre ordonnances contre les jeux de hasard, quatre autres contre les abus de danses, d'autres contre la débauche, l'ivrognerie, les blasphèmes. Les lois somptuaires, destinées à prévenir les excès dans la mode, s'imposaient. Mais on regrette d'autant plus de voir Calvin, l'Évangile en mains, suivre des pratiques analogues sans montrer au préalable le vrai remède : le salut personnel par la foi dans l'œuvre de Jésus.

À Genève les luttes prolongées contre les ducs de Savoie et les évêques avaient stimulé au plus haut point le sentiment de la liberté. Les citoyens ne l'avaient emporté que par leurs propres efforts, sans aucun secours du dehors, sauf quelque appui de la part des Bernois. Fiers à juste titre de cette indépendance politique, acquise ainsi à la force du poignet, ils ne toléraient pas la moindre mainmise quelconque sur les droits de la cité.

La même tendance se retrouvait dans les relations quotidiennes : chacun prétendait vivre pour soi et mener son existence comme il lui convenait ; peu lui importait son entourage. C'était l'individualisme poussé à outrance ; l'unité ne se reconstituait que pour tenir tête à l'ennemi du dehors. On comprend donc que les mesures disciplinaires prévues par Calvin produisirent une impression des plus pénibles. Toutefois on s'y soumit d'abord, dans l'espoir sans doute qu'à la pratique elles se révéleraient moins gênantes qu'on ne le craignait.

Néanmoins des murmures se firent entendre :

« Calvin », disait-on, « était chargé d'expliquer l'Écriture ; de quel droit se mettait-il à faire autre chose, à parler des mœurs, à censurer ? Il faisait bien de montrer qu'on ne voulait plus la messe, et le pape, et la confession, et le reste. Prétendait-il relever une autorité abattue, pour devenir comme le confesseur et le pénitencier de la cité ? ».

Calvin ne se fit point illusion sur la virulence de ces attaques. « Nous sommes en face des plus graves difficultés », écrivait-il à son ami Bullinger, le pasteur de Zurich ; « le peuple, en brisant le joug des prêtres, croit avoir secoué toute autorité en ce monde. Des citoyens disent. « La connaissance de l'Évangile nous suffit ; nous savons le lire, et nos actions ne vous regardent pas ». La plupart des hommes sont plus disposés à nous regarder comme prédicants que comme pasteurs. Ah que le relèvement de l'Église sera chose difficile ! Il faudra lutter contre les plus mauvaises inspirations de la chair et du sang ».

Mais Calvin et Farel étaient de ceux qui s'affermirent dans les périls qu'ils prévoient. Ils insistèrent auprès des conseils de la ville sur la nécessité absolue qu'ils voyaient de prendre des mesures immédiates et énergiques en vue du rétablissement des mœurs ; les magistrats leur donnèrent raison, non sans avoir obtenu de légers adoucissements, et l'exécution du plan tracé commença.

On ferma les maisons de jeu ; des joueurs ayant été saisis avec des dés pipés, l'un d'eux fut condamné à être exposé une heure, à Saint-Gervais, avec ses cartes autour du cou. Un adultère et sa complice furent promenés ignominieusement à travers les rues. L'auteur d'une mascarade ignoble dut demander pardon, à genoux, dans la cathédrale. Un homme coupable de faux

serment fut hissé sur une échelle et y resta plusieurs heures, la main droite attachée en haut. Une coiffeuse, qui avait paré avec immodestie une jeune épouse, se vit condamnée à deux jours de prison. Des parents subirent des châtements pour avoir négligé ou refusé d'envoyer leurs enfants à l'école.

Au surplus, Calvin disait : « Je ne blâme pas les amusements au fond ; la danse et les jeux de cartes ne sont pas, en soi, un péché ; mais combien facilement ces plaisirs parviennent à dominer ceux qui s'y adonnent fréquemment ! Là où l'impureté est devenue une ancienne habitude, il faut éviter tout ce qui amène le danger d'y retomber ».

Cette police morale fut d'abord bien accueillie : les riches y étaient soumis, comme les pauvres, les grands comme les petits ; aucun lien de famille, aucun mérite politique n'en exemptait. Un homme considérable, pris en faute, faisait valoir auprès de Calvin les services qu'il avait rendus à Genève dans ses jours de péril pour l'indépendance nationale : « C'est un acte de mauvais citoyen », lui répondit Calvin, « quand on a versé son sang pour la patrie, de réclamer pour récompense le droit de pécher et de donner de mauvais exemples ».

Il faut ajouter que les deux réformateurs ne se bornèrent pas à réprimer, bien loin de là. Ils savaient combien il importe d'atteindre les cœurs et les consciences et d'agir puissamment sur les âmes. Aussi ils multiplièrent leurs relations, leurs visites, leurs enseignements dans l'intérieur des familles. Ils cherchaient à mettre à la portée de tous leurs doctrines avec leurs préceptes et s'appliquaient à bien connaître les opinions des citoyens, à rallier et encourager les croyants, à éclairer, à raffermir les incertains.

Ce travail produisit des résultats bénis dont, comme toujours, l'ennemi se servit pour redoubler de malveillance. Les passions opposées s'enflammaient, les partis se dessinèrent avec netteté et se séparèrent profondément.

C'est alors que l'on constitua le groupe des Libertins, terme auquel il ne faut pas appliquer le sens péjoratif que nous lui donnons de nos jours, bien que certains de ses membres ne l'aient que trop mérité. En principe les Libertins étaient les indépendants, les adversaires de toute sujétion politique, morale ou religieuse, les ennemis déclarés par conséquent du nouvel ordre de

choses ; ils avaient beau jeu pour faire vibrer cette corde là : « Que restait-il des vieilles franchises de la ville ? On ne les avait donc conservées, malgré le duc, malgré l'évêque, que pour se laisser imposer, au nom de la religion, des lois auxquelles l'évêque n'avait jamais songé et que le duc n'aurait pas appuyées ? »

Faisant un pas de plus, les pasteurs demandèrent que la Confession de foi fût imprimée et présentée à chacun des habitants de la ville, pour qu'ils déclarassent, par leur signature, s'ils y adhéraient ou non. Le résultat ne se fit pas attendre : à côté de ceux qui acceptèrent joyeusement et d'autres, moins nombreux, qui opposèrent leur refus, il se trouva un certain nombre de citoyens qui ne dirent ni oui ni non.

Selon nos idées, ils étaient dans leur droit ; selon la conception du 16^e siècle, ils faisaient acte de révolte, et en furent sévèrement blâmés, surtout par Corault, un collègue de Calvin et de Farel, jadis moine, ensuite prédicateur à la cour de Navarre, vieux, aveugle, et plein de verve, à l'éloquence inculte, mais puissante. Ses excès de langage, en cette occurrence, comme dans d'autres, obligèrent les magistrats à le mettre en prison, pour quelques jours, il est vrai ; il n'en sortit que pour s'entendre condamner à l'exil. Il mourut peu après.

Les élections qui suivirent donnèrent la majorité aux Libertins dans les Conseils de la ville. Des quatre syndics, trois leur appartenaient. On voit aussitôt réapparaître « certaines mauvaises mœurs, tant de nuit que de jour, ainsi que chansons et paroles déshonnêtes ». Les nouveaux magistrats cherchèrent à y mettre ordre, mais comment faire respecter leur autorité alors qu'on connaissait leur désapprobation à l'endroit des mesures restrictives ? Ils hésitaient cependant devant la perspective de luttes où, depuis dix-huit mois, la passion de leurs partisans et les leurs propres les poussaient de jour en jour.

Un incident d'ordre liturgique amena l'explosion. Les Conseils de la ville adoptèrent une modification au rituel établi, sans en référer à l'autorité ecclésiastique. Comme il s'agissait de la célébration de la Cène, Calvin et Farel déclarèrent qu'ils ne la distribueraient pas à ceux qui admettaient l'innovation proposée. Ils n'en montèrent pas moins en chaire le dimanche de Pâques 1538, non pour parler du Seigneur, mais pour vitupérer contre

leurs adversaires, magistrats et citoyens. Il en résulta un violent tumulte et, le lendemain, les deux pasteurs reçurent l'ordre de « vider la ville dans trois jours ».

Il y a certainement beaucoup à leur reprocher. Néanmoins, pour apprécier à sa juste valeur leur attitude agressive et peu en harmonie avec les principes évangéliques, il importe de la situer dans l'ambiance de l'époque. Très violemment attaquée, la Réforme était provoquée à se défendre tout aussi âprement.

Ces serviteurs de Dieu commirent des fautes ; mais nous savons par ailleurs leur ardent désir de suivre le Seigneur tout en marchant dans sa dépendance. Calvin s'en est expliqué en ces termes : « Toutes les fois que je pense combien j'ai été malheureux à Genève, je tremble dans tout mon être ; le souci de l'état des âmes, dont un jour Dieu me demanderait compte, me mettait au supplice quand j'avais à distribuer la Cène ; bien que la foi de beaucoup d'entre eux me parût douteuse, suspecte même, ils s'y pressaient tous sans distinction. Je ne saurais dire de quels tourments ma conscience était assiégée, le jour et la nuit ».

Farel retourna à Neuchâtel, séparation douloureuse pour les deux amis dont l'affection s'était affermie dans les luttes soutenues en commun. Quant à Calvin, il se rendit à Strasbourg où il ne tarda pas à occuper une position en vue comme pasteur et comme professeur : chaque matin il donnait une leçon sur l'Évangile selon Jean. Au pied de sa chaire se groupait un nombreux auditoire où l'on voyait beaucoup de réfugiés français, avides d'entendre expliquer la Parole de Dieu.

Chargé aussi de plusieurs missions en Allemagne, Calvin entra ainsi en contact avec les protestants de ce pays. Dans ces diverses réunions, où l'on agitait des questions fort importantes et profondes, ainsi que des controverses épineuses, il apporta un esprit modéré, vraiment inspiré de la pensée du Seigneur.

Non pas qu'il ne condamnât sans pitié les erreurs qui s'étaient déjà glissées parmi les chrétiens ; mais là où faire se pouvait, il déploya toute son énergie pour éviter les divisions, pour rapprocher les cœurs sur le terrain de la vérité, exhortant chacun à renoncer aux animosités personnelles et à rechercher la

communion des enfants de Dieu. Il n'avait nullement désiré jouer ce rôle, écrit-il : « Combien que toujours je continuasse à estre semblable à moi-même, c'est à savoir de ne vouloir point apparostre en grandes assemblées, je ne sais comment toutefois on me mena, comme par force, aux dites assemblées où bon gré malgré il me fallut trouver en la compagnie de beaucoup de gens ».

Chose étrange, Calvin ne rencontra jamais Luther et le regretta vivement : « Rien n'est plus important », écrivit-il à un ami, « que de maintenir une vraie harmonie entre tous les hommes à qui le Seigneur a confié, dans ce qui le concerne, une sérieuse influence. C'est sur ce point que Satan a les yeux fixés ; il ne travaille à rien tant qu'à susciter parmi nous des querelles et à nous isoler les uns des autres ».

En revanche Calvin se lia d'une amitié intime avec Mélanchton, malgré les qualités très divergentes de leurs caractères : autant Calvin avait de précision et de fermeté dans l'esprit, autant son ami était doux, accessible aux influences diverses, facile à ébranler et à intimider, soit par ses proches, soit par ses adversaires, et enclin aux concessions pour éviter la lutte.

Frappé de ces dispositions et de leurs inconvénients pour leur cause commune, Calvin fut pour Mélanchton un censeur indépendant et véridique, le mettant en garde contre ses faiblesses, sans toutefois jamais le blesser ; au contraire, ses lettres sont empreintes de la mansuétude la plus parfaite, jointe à une fermeté bien avertie.

En effet, et quoi qu'on ait dit à ce sujet, Calvin était homme de cœur, très attaché à ses amis, et il avait besoin d'affection. « Son cœur était dans sa tête », a-t-on affirmé ; mais il lui manquait aussi un dérivatif à son travail intense. Il songea à se marier. S'il ne trouva pas facilement la compagne qu'il lui fallait, c'est qu'il désirait, dans cette conjoncture de toute importance, n'agir que sous la direction expresse du Seigneur.

Il fit enfin la connaissance d'une veuve avec trois enfants, Idelette Storder, originaire de la petite ville de Bure en Gueldre. Bucer la suivait de près. Il avait vu ses belles et solides qualités se développer encore, dans son veuvage, sous le poids de l'épreuve et du devoir. Le choix de Calvin se fit bientôt. Idelette lui apportait en dot une piété sérieuse, une tendresse

vigilante, un cœur enfin à la hauteur de tous les sacrifices. Elle fut pour lui une compagne dévouée et le réformateur rencontra réellement chez elle « l'aide qui lui correspondait ».

Ses lettres, où il parle assez fréquemment de sa femme, permettent de fixer sa physionomie morale ; ce sont les traits de la chrétienne, appliquée à tous les devoirs de sa vocation. Visiter les pauvres, consoler les affligés, accueillir les étrangers qui viennent frapper à la porte de son mari ; veiller à son chevet durant les jours de maladie, ou lorsque, bien disposé « par tout le reste du corps », il est « tourmenté d'une douleur qui ne le souffre quasi rien faire », tellement qu'il a « presque honte de vivre ainsi inutile » ; le soutenir aux heures de découragement et de détresse ; prier, enfin, seule au fond de sa demeure, quand l'émeute gronde de toutes parts et que, dans les rues, s'élèvent des cris de mort contre les ministres : voilà les soins qui remplissaient la vie d'Idelette.

Pendant ce temps, à Genève, l'administration des Libertins produisait ses fruits désastreux qui entraînaient de graves périls politiques. On attaquait la Confession de foi ; on congédiait, sous prétexte d'insoumission, les maîtres du Collège fondé par Calvin ; chaque nuit, quand ce n'était pas de jour, on assistait en pleine rue à des scènes grossières de licence. Aussi les catholiques relevèrent la tête. Une conférence se réunit à Lyon « pour chercher et mettre en œuvre les moyens de rétablir dans Genève l'ancienne religion ».

Les bannis, de leur côté, visaient à mettre la main sur la ville. Enfin les vrais patriotes s'émurent. Devant ces intrigues extérieures le crédit des Libertins baissa rapidement et les hommes d'ordre et de piété reprirent le leur.

Exprimée d'abord timidement, l'idée de rappeler les réformateurs exilés fit son chemin et ils en furent informés. Au premier moment Calvin s'y refusa catégoriquement, malgré les instances de Farel — qui, lui, ne pouvait quitter Neuchâtel — et répondit à ce dernier : « je savais bien », lui écrivait son ami, « que tu me presserois ; mais tu aurois eu pitié de moi si tu avois vu quelle angoisse m'a saisi quand ce message m'est arrivé ; j'étois à peine en possession de moi-même. Quand je me rappelle quelle vie j'ai menée là, je frissonne jusqu'au dedans de l'âme à l'idée d'y retourner. C'était à grand-peine alors que j'estouffois les pensées de fuite qui s'élevoient en moi ; je

me sentois les mains et les pieds liés à cette ville par la volonté de Dieu. Et maintenant que sa grâce m'a rendu libre, j'irois de nouveau, par ma propre volonté, me replonger dans cet abîme dont je connois si bien l'horreur et les périls ! ...

Et pourtant, plus je me sens enclin à me détourner avec effroi de cette tâche, plus j'entre en défiance de moi-même. Je laisse donc l'affaire aller toute seule, et je prie mes amis de ne pas me presser. Je n'abandonnerai en aucun cas l'Église de Genève qui m'est plus chère que la vie ; je ne cherche pas ma commodité ni des subterfuges ; mais il faut que la volonté de Dieu me soit claire pour que je puisse marcher en sûreté et sous sa bénédiction ».

Cette volonté se manifesta toujours plus clairement. Le Conseil général de Genève révoqua l'arrêt d'exil prononcé trois ans auparavant et déclara « tenir Calvin et Farel pour gens de bien et de Dieu, et approuver tout ce que le Conseil d'État avoit fait pour ravoir Calvin et tout ce qu'il pourroit faire encore ».

Calvin résista longtemps aux démarches faites auprès de lui dans ce sens, tellement les souvenirs terrifiants de son premier séjour le hantaient. « Plutôt cent autres morts », écrit-il à Farel, « que cette croix sur laquelle mille fois par jour il me faudrait périr ».

Il finit pourtant par céder aux arguments de Viret et aux objurgations de Farel : « Plus mon esprit recule d'horreur devant cette charge et plus je me deviens suspect à moi-même... Non pas ce que je veux, ô Dieu, mais ce que tu veux ! » Longtemps après, racontant ses angoisses de cette époque : « Enfin », dit-il, « le regard de mon devoir, que je considérois avec révérence et conscience, me gagna, et fit condescendre à retourner vers le troupeau d'avec lequel j'avois été comme arraché ; ce que je fis avec tristesse, larmes, grande sollicitude et détresse, comme le Seigneur m'en est très bon témoin ».

On dépêcha à Worms, où il résidait alors, un héraut pour le chercher. Deux conseillers reçurent mission de l'installer dans la maison qu'on lui destinait. Les registres de la ville donnent d'intéressants détails à cet égard :

« Ordonné qu'il lui soit acheté du drap pour lui faire une robe... Fait mandement au trésorier de livrer pour la robe de Maistre Calvin, inclus drap et fourrure, huit écus soleil. Salaire de Maistre Calvin, lequel est homme de grand savoir et propice à la restauration des Églises chrestiennes, et supporte grande charge de passants : sur quoi résolu qu'il ait de gage par an cinq cents florins, douze coupes de froment et deux bossots de vin ».

Rentré à Genève, Calvin se garda bien de faire montre des appréhensions qu'il avait ressenties. Il demanda seulement au Conseil de « mettre ordre sur l'Église et que iceluy fust mis par écrit ».

Quand, le dimanche suivant, il monta en chaire, il ne prononça pas le discours émouvant auquel beaucoup de personnes s'attendaient, ne fit pas la moindre allusion au passé, mais reprit simplement l'explication de l'Écriture au verset où il en était resté trois ans auparavant.

Le peuple l'accueillit avec joie. « Il fut tellement reçu de singulière affection », dit Théodore de Bèze, « par ce pauvre peuple affamé d'ouïr son fidèle pasteur, qu'on ne cessa point qu'il ne se fût arrêté pour toujours » ; car le Conseil de Strasbourg avait d'abord refusé de faire plus que de le prêter aux Genevois ; il fallut de longs et laborieux pourparlers pour que Strasbourg consentît enfin à renoncer à le voir revenir.

APPLICATIONS

1) Les voies providentielles de Dieu sur nos vies sont étranges et imprévisibles.

Romains 11 : 33-36

33 O profondeur de la richesse, de la sagesse et de la science de Dieu ! Que ses jugements sont insondables, et ses voies incompréhensibles ! Car

34 Qui a connu la pensée du Seigneur, Ou qui a été son conseiller ?

35 Qui lui a donné le premier, pour qu'il ait à recevoir en retour ?

36 C'est de lui, par lui, et pour lui que sont toutes choses. A lui la gloire dans tous les siècles ! Amen !

2) Jean Calvin a expérimenté toute la profondeur de cette affirmation du Seigneur Jésus-Christ :

Luc 14 : 23-24, 26-27

23 Puis il dit à tous : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il se charge chaque jour de sa croix, et qu'il me suive.

24 Car celui qui voudra sauver sa vie la perdra, mais celui qui la perdra à cause de moi la sauvera.

26 Si quelqu'un vient à moi, et s'il ne hait pas son père, sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères, et ses sœurs, et même sa propre vie, il ne peut être mon disciple.

27 Et quiconque ne porte pas sa croix, et ne me suit pas, ne peut être mon disciple.

3) L'accueil que l'on fit à Calvin lors de son retour illustre bien ce verset qui nous affirme que c'est une chose terrible que d'être privé de la Parole de Dieu :

Amos 8 : 11

11 Voici, les jours viennent, dit le Seigneur, l'Éternel, Où j'enverrai la famine dans le pays, Non pas la disette du pain et la soif de l'eau, Mais la faim et la soif d'entendre les paroles de l'Éternel.

**LE GLORIEUX SALUT DE JÉSUS-CHRIST EST GRATUIT.
CEPENDANT DEVENIR UN VÉRITABLE DISCIPLE EST
COÛTEUX!**

**SOYONS D'AUTHENTIQUES DISCIPLES PAR SA GRÂCE ET
POUR SA GLOIRE!**

A M E N !